

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
27

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 4 mars 2019

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

3/ Modification du règlement intérieur

Conformément à l'article L. 2121-8 du CGCT, le Conseil Municipal doit établir son règlement intérieur.

Le règlement intérieur fixe notamment les modalités de fonctionnement des séances du Conseil Municipal et reprend en grande partie les dispositions réglementaires du CGCT.

Le projet de règlement est joint à la présente notice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité



pour extrait conforme,
Le Maire,
Cécile DELATTRE

REÇU EN PREFECTURE

le 14/03/2019

Application agréée F-legalite.com

99_DE-067-216703439-20190304-2019_03_04_